

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**ENSEIGNEMENT**

**PROGRAMMATION ANNUELLE DES  
TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES  
2018-2019**

Délibération : **07.2018.048**

Transmis en préfecture le :

**9 juillet 2018**

Séance du : **3 juillet 2018**

Compte-rendu affiché le **10 juillet 2018**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **27 juin 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX (à partir du point 4), Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point 6), Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

**Membres absents excusés à la séance**

Fabienne TIRTIAUX (jusqu'au point 4), Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVault (jusqu'au point 6), François VURPAS (jusqu'au point 2), Lucienne DAUTREY (jusqu'au point 2), Olivier BROSSEAU, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Gilles PEREYRON

**Pouvoirs**

Fabienne TIRTIAUX à Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 4), Christian ARNOUX à Yves DELAGOUTTE, Isabelle PICHERIT à Bernadette VIVES-MALATRAIT, Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Serge BALTER à Marie-Paule GAY, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Stéphanie PATAUD à Aurélien CALLIGARO, Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Yves DELAGOUTTE**

Depuis 2014 et la mise en place des rythmes scolaires sur 4,5 jours, l'ambition municipale reste bien de construire et de proposer un parcours de réussite éducative pour les enfants et les jeunes Saint-Genois.

Ainsi, pendant le temps scolaire dans le cadre du parcours croisé, la Ville accompagne l'action éducative des enseignants par un projet commun d'actions culturelles, artistiques, sportives et environnementales portées par les services de la Ville.

À la rentrée 2018/2019, au regard de l'intérêt porté aux activités développées jusqu'alors tant par les associations, les enfants, les acteurs éducatifs ... , des activités périscolaires variées seront toujours proposées chaque soir aux enfants d'élémentaire de 16h30 à 17h30. Les enfants pourront ainsi s'initier à de nouvelles pratiques et découvrir une large palette d'activités encadrées avec sérieux et professionnalisme par les associations et les partenaires, témoins de la richesse de notre territoire.

La programmation annuelle dont les activités sont détaillées ci-dessous s'élève à 70 541 € et 4 140 € maximum de PSO à reverser en fonction des présences réelles des enfants sur les jours d'activités. En effet, dans le cadre des déclarations d'ouverture d'accueil de loisirs auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville centralise les inscriptions des TAP et périscolaires. La Prestation de Service Ordinaire (PSO) correspondant à ces activités d'accueil de loisirs sera versée directement par la CAF à la Ville. Cette dernière reversera la partie correspondante aux partenaires assurant les activités (CLESG). Le montant définitif attribué est fonction de la réalisation effective de l'activité.

Association	Activité	Montant 1 <sup>er</sup> trimestre <i>(de septembre à décembre)</i>	Montant 2 <sup>e</sup> trimestre <i>(de janvier à mars)</i>	Montant 3 <sup>e</sup> trimestre <i>(d'avril à juillet)</i>	Total <i>(année scolaire complète)</i>
SGOFF	Basket - Floorball - Tchoukball ...	6 720,00 €	5 760,00 €	4 560,00 €	17 040,00 €
AL Handball	Handball	2 016,00 €	1 512,00 €	1 176,00 €	4 704,00 €
Patadôme	Théâtre improvisation	728,00 €	624,00 €	520,00 €	1 872,00 €
Tennis de table	Tennis de table	490,00 €	420,00 €	350,00 €	1 260,00 €
Compagnie La Rouquine	Fais ton cinéma -Théâtre d'ombre	1 624,00 €	1 392,00 €	1 102,00 €	4 118,00 €
CLESG	Je m'amuse PSO montant maximum reversé	4 536,00 €	3 888,00 €	3078,00 € 4140,00 €	11502,00 € 4140,00 €
Smart	Danse contemporaine	742,00 €	636,00 €	477,00 €	1 855,00 €
Accueil enfance	Les petits cuistots - yoga - Modern jazz ...	1 750,00 €	1 500,00 €	1 185,00 €	4 435,00 €
BALE	Basketball	1 176,00 €	1 008,00 €	812,00 €	2 996,00 €
Brin de Cannelle	Création manuelle	700,00 €	600,00 €	450,00 €	1 750,00 €
Escrime Ouest Lyonnais	Escrime	518,00 €	444,00 €	370,00 €	1 332,00 €
OSGL Football	Football	1 680,00 €	1 440,00 €	1 120,00 €	4 240,00 €
Art Son et Bien Être	Tout est possible - Vivre ensemble	560,00 €	1 440,00 €	1 120,00 €	3 120,00 €
Centre Social des Barolles	Arts plastiques - Ciné club - Théâtre	1 778,00 €	1 524,00 €	1 270,00 €	4 572,00 €
Centre Musical Artistique	Chansons	1 120,00 €	960,00 €	760,00 €	2 840,00 €
Taï Fu	Kung Fu	658,00 €	564,00 €	423,00 €	1 645,00 €
CISGO Volley	Volleyball	490,00 €	420,00 €	350,00 €	1 260,00 €
	<b>TOTAL PSO - montant maximum</b>	<b>27 286,00 €</b>	<b>24 132,00€</b>	<b>19 123,00 € 4140,00 €</b>	<b>70541,00 € 4140,00 €</b>

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus et leur versement;
- **APPROUVER** le versement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) par la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) à la Ville correspondant aux activités d'Accueil de Loisirs;
- **APPROUVER** le reversement de la PSO par la Ville aux partenaires assurant les activités d'accueil de loisirs;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférant, notamment les conventions avec les bénéficiaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves DELAGOUTTE,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.